

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, l'ordre des travaux pour aujourd'hui et demain a déjà été annoncé. Nous espérons en avoir terminé au début de la semaine prochaine. Nous allons poursuivre nos entretiens. Mardi prochain, j'aimerais que nous passions à l'étape du rapport du bill tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation, puis au bill sur les hypothèques grevant des propriétés résidentielles et au bill modifiant la loi sur le développement de la pêche. Jeudi et vendredi seront réservés à l'opposition. Un jour de la semaine devrait être consacré à l'étude des résolutions se rapportant aux voies et moyens et aux mesures fiscales. La semaine suivante devrait servir entièrement à étudier le ou les bills fiscaux et le bill relatif à la Commission d'appel de l'immigration.

Quant aux mesures dont le député a fait état, elles devraient toutes être étudiées, dans l'ordre de priorité, avant les vacances d'été. Je vais consulter la liste pour m'assurer qu'elles y figurent bien toutes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé peut-il nous dire quand commence l'été dans son calendrier?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter à cette liste la loi sur les anciens combattants. La Chambre sera ajournée pour l'été dès que l'étude de ces bills sera terminée.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, j'invoque à nouveau le Règlement. Compte tenu de l'engagement pris par le premier ministre chaque année depuis 1967, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre si le bill sur la limitation et le contrôle des dépenses électorales sera déposé devant le Parlement au cours du mois prochain.

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur, il sera déposé. Je ne sais pas si nous pourrions en compléter l'étude avant les vacances d'été, mais il sera déposé avant.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Votre Honneur serait peut-être disposé à entendre d'abord le député de Lotbinière.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, le très honorable premier ministre (M. Trudeau), en réponse à l'honorable député de Compton (M. Latulippe), a dit, si j'ai bien compris, que d'ici la fin de la session un projet de loi sur les dépenses électorales serait présenté, conformément à ce qui avait été annoncé dans le discours du trône.

J'admets qu'il va en parler, mais j'aimerais savoir si le leader parlementaire du gouvernement prévoit que ce bill pourra être étudié, et qu'on pourra en disposer avant la fin de la présente session, ou s'il entend simplement le présenter pour étude au cours de l'été?

[Traduction]

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement sur un point très important intéressant tous les députés. Il concerne les travaux de la Chambre. Selon l'article 58 (14) du Règlement, à partir de minuit ce soir, tous les crédits de la Chambre seront considérés comme adoptés. Le Règlement s'exprime en ces termes:

Chaque comité en question doit étudier ce budget et en faire rapport, ou est censé en avoir fait rapport, à la Chambre au plus tard le 31 mai de l'année financière en cours.

Aujourd'hui, 11 comités permanents et un comité spécial de la Chambre se réunissent, avec seulement quelques exceptions, pour étudier les prévisions budgétaires. Ainsi,

Travaux de la Chambre

quatre comités se sont réunis à 9 h 30 ce matin pour examiner les prévisions budgétaires, deux à 11 heures, quatre étaient prévus pour 3 h 30 de l'après-midi et deux sont prévus pour 8 heures ce soir. C'est au sujet de la réunion prévue pour 8 heures ce soir que je fais appel au Règlement.

Les prévisions budgétaires d'Information Canada seront renvoyées au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. Elles seront étudiées pour la première fois à 8 heures. Cela signifie que les membres de ce comité auront un maximum de quatre heures pour examiner les prévisions budgétaires de cet organisme très important de l'État. En fait, si la Chambre suspend ses travaux à 10 h 30 et que le comité suspende ses siens à 10 h 30 comme le veut la coutume, nous disposerons d'approximativement deux heures et demie pour étudier les prévisions budgétaires d'Information Canada. Puis-je signaler que lorsque la Chambre a été saisie du budget supplémentaire des dépenses, le crédit de \$19,000 figurant au poste d'Information Canada fut rejeté par un vote majoritaire de la Chambre. Ceci a dû indiquer au gouvernement que la Chambre était peu satisfaite de cet organisme gouvernemental ainsi que des montants considérables que le gouvernement lui a accordés dans son budget.

Je sais que la première réaction de Votre Honneur sera de dire qu'aucune règle de la Chambre ne peut être violée ou enfreinte. C'est vrai. Toutefois, il s'agit ici d'une infraction et d'un abus concernant le Règlement de la Chambre. Les députés ont la responsabilité d'étudier les prévisions budgétaires. Les dépenses du gouvernement se chiffrent à 20 milliards de dollars ont été renvoyées au comité permanent de la Chambre pour que celui-ci les étudie minutieusement. Si les comités tiennent des séances en même temps que siège la Chambre, et il s'agit ici d'un autre argument, voici mon grief. Le gouvernement aurait dû renvoyer les prévisions budgétaires d'Information Canada au comité en lui accordant plus de deux ou quatre heures avant le délai prescrit par l'article 58 (14) du Règlement. Nous ne pouvons qu'en conclure que le gouvernement ne veut pas que l'on soumette cet organisme à l'examen qui s'impose certainement dans les circonstances.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Quand le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a examiné les crédits du ministre du Travail (M. Munro), on nous a fait savoir que nous ne pourrions pas interroger le ministre sur les crédits d'Information Canada parce que, pour une raison étrange et encore inconnue, les crédits d'Information Canada devaient être examinés par un autre comité permanent, celui de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. En conséquence, on nous a refusé d'interroger le ministre du Travail sur les crédits d'Information Canada. La seule occasion que nous aurons d'examiner le budget de cet organisme sera à 8 heures, ce soir. Ce sera notre première et dernière occasion car, vers minuit, conformément au Règlement de la Chambre, tous les budgets seront censés être adoptés.

● (1610)

Je prie Votre Honneur qui est gardien des droits et privilèges des députés de prendre cette question en considération afin de faire en sorte que, à l'avenir, lorsque le gouvernement gèrera les affaires de la Chambre, en particulier les subsides et le renvoi du budget aux comités permanents, il tienne compte des dispositions précises de l'article 58 (14) du Règlement et s'assure que tous les